

## Assemblée générale de l'OMPI

**Quarante-huitième session (26<sup>e</sup> session extraordinaire)  
Genève, 3 – 11 octobre 2016**

### RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES (SCT)

*établi par le Secrétariat*

1. Au cours de la période considérée, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a tenu deux sessions : la trente-quatrième (16 – 18 novembre 2015) et la trente-cinquième (25 – 27 avril 2016). Elles ont toutes deux été présidées par M. Adil El Maliki (Maroc).

#### MARQUES

2. À sa trente-quatrième session, le SCT a adopté le document de référence révisé sur la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques (document SCT/34/2 Prov.2) à titre de document de référence. À la fin de la session, le président a demandé au Secrétariat d'établir un nouveau document sur la base du document SCT/34/2, recensant différentes pratiques et approches et les domaines de convergence existants en matière de protection des noms de pays, pour examen à sa trente-cinquième session.

3. Ainsi qu'il avait été demandé par le président à la trente-quatrième session du SCT, le Secrétariat a établi le document SCT/35/4 (Protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques : pratiques, approches et domaines de convergence possibles) et l'a présenté au SCT pour examen à sa trente-cinquième session. À la fin de cette session, le président a indiqué en conclusion que le point relatif à la protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques resterait inscrit à l'ordre du jour et que le SCT y reviendrait à sa prochaine session en prévoyant suffisamment de temps pour examiner tous les aspects de la question.

4. Le Secrétariat a également présenté, au cours des deux sessions, des informations actualisées sur les aspects relatifs aux marques dans l'expansion du système des noms de domaine de l'Internet dont le SCT a pris note, avec une demande au Secrétariat d'être tenu informé de l'évolution du système des noms de domaine.

## DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

5. En ce qui concerne les travaux du SCT concernant un projet de traité sur le droit des dessins et modèles industriels (DLT), il est fait référence au document WO/GA/48/6 (Questions concernant la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles).

6. Outre les travaux sur un projet de DLT, le SCT a examiné, à sa trente-cinquième session, une proposition intitulée "Dessins et modèles industriels et technologies émergentes : similitudes et différences en matière de protection des nouveaux dessins et modèles technologiques", présentée par les délégations des États-Unis d'Amérique, d'Israël et du Japon dans le document SCT/35/6. Un échange de vues a eu lieu sur cette proposition.

7. À la fin de la trente-cinquième session, le président a demandé au Secrétariat d'élaborer un questionnaire sur la base du document SCT/35/6, qui serait envoyé à tous les États membres de l'OMPI. Il a également prié le Secrétariat d'établir un document incluant les réponses à ce questionnaire, en vue de sa présentation à la prochaine session du SCT.

8. En outre, à la trente-cinquième session du SCT, la délégation des États-Unis d'Amérique s'est dite intéressée par des informations sur le Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS), rappelant que ce service qui était utilisé dans le contexte des brevets pouvait désormais également être utilisé pour les documents de priorité concernant les dessins et modèles industriels, mais que ce n'était pas encore le cas. Le président a pris note de la requête présentée par la délégation des États-Unis d'Amérique.

## INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

9. À sa trente-quatrième session, le SCT a examiné trois propositions concernant les indications géographiques : une proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique visant l'établissement d'une étude sur les systèmes nationaux de protection des indications géographiques actuellement en vigueur (document SCT/31/7); une proposition conjointe établie par les délégations de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne, de la Hongrie, de l'Italie, du Portugal, de la République de Moldova, de la République tchèque et de la Suisse, relative à la protection des indications géographiques et des noms de pays dans le système des noms de domaine (document SCT/31/8 Rev.4); et une proposition de la délégation de la France, présentée à la trente-quatrième session du SCT, concernant une étude sur la protection des indications géographiques dans les systèmes nationaux et une étude sur la protection des indications géographiques dans le système des noms de domaine (document SCT/34/6). À la fin de la trente-quatrième session du SCT, le président a noté que toutes les questions relevant de ce point resteraient inscrites à l'ordre du jour en vue de leur examen à la prochaine session du SCT.

10. À la trente-cinquième session du SCT, un échange de vues a eu lieu sur les propositions figurant dans les documents SCT/31/7, SCT/31/8 Rev.5, et SCT/34/6. Le président a indiqué en conclusion que toutes les questions relevant de ce point sur les indications géographiques resteraient inscrites à l'ordre du jour et que le SCT y reviendrait à sa prochaine session, en prévoyant suffisamment de temps pour permettre l'examen approfondi d'un programme de travail sur les indications géographiques au sein du comité (paragraphe 14 du document SCT/35/7).

11. *L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du "Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques" (document WO/GA/48/5).*

[Fin du document]